

**OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 - BUDGET ANNEXE "ASSAINISSEMENT - RÉGIES NON ASSUJETTIES À LA TVA"**

**Il est proposé de voter le budget primitif annexe « Assainissement – Régies non Assujetties à la TVA » pour l'année 2020 équilibré en dépenses et en recettes à 4 906 428 €.**

La Communauté Paris-Saclay exercera la compétence Assainissement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020. Le présent budget retrace les opérations exploitées via des régies non assujetties à la TVA. Les communes concernées sont :

- Palaiseau
- Gometz-le-Châtel
- Villiers
- Saint Aubin
- Les Ulis

Un suivi commune par commune sera effectué, en recettes et en dépenses, en fonctionnement comme en investissement.

### **1- La section de fonctionnement**

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à 1 947 447 €.

En fonctionnement, le budget 2020 a été prévu pour correspondre aux éléments budgétaires établis auprès des communes. Après agrégation des montants, le BP 2020 se décompose ainsi :

- 499 K€ de dépenses courantes, qui recouvrent les frais des régies (prestataires, entretien, etc.)
- 352 K€ de charges de personnel, comprenant des mises à disposition de services et une quote-part des charges de personnel du service Communauté Paris-Saclay (proratation selon le volume des investissements)
- 8 K€ de frais financiers pour assurer les emprunts à venir
- 700 K€ de dotations aux amortissements (opération d'ordre)
- 390 K€ de virement de la section de fonctionnement vers l'investissement (opération d'ordre)

Les recettes de fonctionnement comprennent :

- 1 697 K€ de redevance prélevée sur les usagers
- 205 K€ de reprise de subventions (opération d'ordre)

### **2- La section d'investissement**

Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à 2 958 981 €. Les dépenses d'investissement concernent :

- 1 441 K€ de travaux, conformément au PPI établi par les services de la Communauté Paris-Saclay

- 174 K€ d'études, qui correspond à la quote-part du schéma directeur d'assainissement affectée sur ce budget (proratisation selon le volume des investissements)
- 250 K€ de reprise de subventions (opération d'ordre)
- 1 095 K€ d'amortissement en capital de la dette (dont 1M€ de remboursement d'avance de trésorerie du budget principal)

Les recettes d'investissement concernent :

- 382 K€ de subventions, sur la base d'un taux de subventions moyen de 30% des investissements
- 1 208 K€ de recours à l'emprunt (dont 1M€ d'avance de trésorerie du budget principal)
- 279 K€ de FCTVA
- 700 K€ de dotations aux amortissements (opération d'ordre)
- 390 K€ de virement de la section de fonctionnement vers l'investissement (opération d'ordre)